

RAPPORT D'ACTIVITE 2008



Alfred FUENTES
Directeur de la DNID

Le mot du Directeur

Le rapport d'activité 2008 de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) vise à valoriser et promouvoir notre action auprès de nos partenaires.

Mais il a aussi pour vocation de refléter l'activité de tous les services et de décrire dans un document unique l'ensemble de nos actions au sein du réseau de la DGFIP.

Les objectifs 2008 ont été atteints et la nouvelle organisation a rendu la DNID plus efficiente.

Ces résultats sont le fruit de l'implication et de la motivation de l'ensemble des personnels que je remercie.

La DNID et ses missions

Au sein du service France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques, la DNID, héritière d'une longue tradition en matière domaniale et foncière, a pour mission d'évaluer et de vendre les biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat et de gérer les successions vacantes.

Elle s'inscrit dans une politique d'efficacité, de réactivité et de transparence.

Les métiers de la DNID

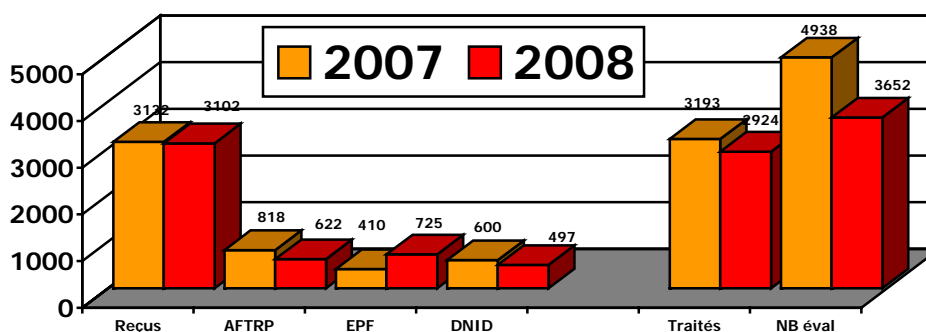
► Evaluer

La DNID exerce des missions d'évaluations domaniales aussi bien en région Ile-de-France qu'au niveau national. Elle évalue, négocie et rédige les actes pour le compte de l'Etat et des collectivités publiques.

▪ **Les brigades du Service Domanial Foncier (SDF)**

Le service domanial foncier de la région parisienne est composée de trois brigades, qui procèdent aux évaluations liées aux opérations immobilières réalisées par l'Etat et par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), établissement public qui est également titulaire du droit de préemption dans de nombreuses zones d'aménagement différé (ZAD).

Ces brigades apportent également leur concours aux collectivités locales, sociétés d'économie mixte et établissements publics. Elles évaluent les immeubles à acquérir ainsi que les indemnités d'éviction pour préjudice industriel ou commercial. Elles conduisent les négociations en vue d'obtenir les accords amiables et assurent, sous certaines conditions, le suivi des procédures devant les juridictions compétentes en matière d'expropriation. Par ailleurs ces mêmes brigades peuvent intervenir pour fixer la valeur vénale des différents biens appartenant aux collectivités locales, lorsque ces dernières envisagent leur cession.



Sur le plan de l'activité, la montée en puissance des Etablissements publics fonciers d'Etat (+ 300 dossiers) est venue compenser le relatif désengagement de l'AFTRP (-200 dossiers). Cette situation va s'accroître dans les prochains mois dans la mesure où ces établissements ont renforcé leurs effectifs en fin 2008. Les dossiers en cause concernent les opérations de renouvellement urbain visant à améliorer l'offre de logements.

▪ **Les missions d'assistance et de renfort : Brigade Nationale d'Evaluations Domaniales (BNDED) et la Brigade Régionale Domaniale (BRD)**

La DNID exerce des missions de renfort à destination des services départementaux, dans le cadre des grandes opérations et dans le cadre d'assistance plus ponctuelle. Deux brigades assurent ces missions.

➤ **La BRD** : structure de renfort de droit commun à compétence régionale (Ile-de -France)

En mission de renfort, les agents de la BRD sont intégrés aux effectifs de la direction à la disposition de laquelle ils se trouvent placés.

➤ **La BNDED** :

Cette brigade à compétence nationale a plusieurs missions :

- l'évaluation des immeubles mis en vente dans le cadre des opérations de restructuration des armées et, d'une manière générale, l'estimation des biens exceptionnels pour lesquels il n'existe pas de marché ou seulement un marché national (casernes, hôpitaux, monuments historique...);
- le renfort au bénéfice des services locaux dans le cadre d'opérations d'aménagement de portée nationale;
- la participation à l'élaboration de la documentation en matière domaniale.

Dans un contexte où l'évaluation doit faire face à des montages et à la prise en compte de situations de plus en plus complexes, tant au niveau juridique et financier que technique, la BNDED s'est efforcé à mettre en œuvre une « ingénierie » plus opérationnelle.

- ***La Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement rural (SAFER)***

La DNID procède à l'évaluation des terres et immeubles à vocation agricole acquis ou vendus par la SAFER d'Ile-de-France et exerce auprès de celle-ci les fonctions de commissaire du gouvernement

- ***La gestion de la procédure et du contentieux, la rédaction des actes***

Le service assure le suivi de l'ensemble des formalités liées à la réalisation des ventes. Il rédige une grande partie des actes d'acquisitions ou de cessions d'immeubles acquis par l'Etat dans le cadre de ces opérations.

La DNID représente l'Etat et l'AFTRP devant les juridictions de l'expropriation.

Quelques chiffres clés pour 2008

- Plus de 8 000 biens évalués pour un montant de 7,5 milliards d'euros

- Plus de 500 instances devant le juge de l'expropriation

Phare de SOCOA



Château d'Abondant



- 125 biens exceptionnels évalués

► Gérer

La loi confie, à titre exclusif, au service du Domaine la gestion des successions abandonnées. Cette mission d'intérêt public est conduite sous l'autorité du juge judiciaire, seul habilité à nommer le Domaine :

- en qualité d'administrateur provisoire (successions non réclamées par des héritiers) ou de curateur (successions vacantes) pour les décès intervenus avant le 1^{er} janvier 2007 ;
- en qualité de curateur de successions vacantes pour les décès intervenus depuis le 1^{er} janvier 2007.

Une nouvelle législation réforme le droit des successions et des libéralités et modifie le régime de gestion par le Domaine des successions abandonnées, pour les décès intervenus après le 1^{er} janvier 2007.

Cette mission consiste à gérer et le cas échéant, à liquider, le patrimoine des défunts pour régler les dettes de la succession.

Au terme de cette gestion, l'action peut déboucher sur l'appréhension par l'Etat du solde de l'actif successoral, à défaut d'héritiers ou de légataires. Ces successions sont dites alors en déshérence.

La DNID assure pour la région Ile de France la gestion des successions non réclamées ou vacantes ainsi que celle des successions en déshérence. Par ailleurs, le Domaine assure enfin l'appréhension et la vente des biens immobiliers dont le propriétaire n'a jamais été retrouvé et qui reviennent à l'Etat lorsque les communes renoncent à exercer leur droit de propriété, ceux sont les biens dits « sans maître ».

Devant l'importance du stock de successions à gérer, des orientations prioritaires ont été données : l'adaptation de l'action du service aux enjeux, la fixation d'objectifs performants, la rénovation des méthodes de travail.

La DNID s'occupe également des confiscations judiciaires, des séquestres ainsi que des dons et legs consentis à l'Etat.

Un service spécifique traite le contentieux juridictionnel : revendications, pétitions d'hérédité.

Quelques chiffres clés pour 2008

- 5 000 biens successions gérées

- 1 500 successions gérées

- Plus de 70 millions d'euros réglés aux créanciers publics et privés

► Vendre

La DNID est compétente en matière de ventes qu'il s'agisse de biens immobiliers ou mobiliers.

Elle assure la vente en Ile de France des biens immobiliers dépendant des successions qu'elle gère et des biens vacants. Elle est compétente, au plan national, en matière de ventes mobilières.

Elle est chargée de vendre les biens meubles dont les services de l'Etat et les établissements publics à caractère administratif n'ont plus l'usage. Elle peut apporter son concours aux collectivités locales qui souhaitent vendre leurs biens mobiliers avec publicité et mise en concurrence.

▪ *-Les ventes immobilières :*

La DNID vend les biens immobiliers dépendant des patrimoines qu'elle gère.

Ce service comprend deux types de ventes : les ventes administratives dites « domaniales » et les ventes par avocat ou notaire commis dites « judiciaires ».



▪ *-Les ventes mobilières :*

La DNID vend au plan national :

- les objets dont les services de l'Etat et les établissements publics à caractère administratif n'ont plus l'usage,
- les biens meubles acquis à l'Etat par droit de confiscation, préemption, déshérence,
- les véhicules réputés abandonnés dans les fourrières,
- les objets et colis en souffrance dans les entreprises de transport, ainsi que les objets trouvés non réclamés.



Pour remplir cette mission, elle dispose :

- de 15 commissariats aux ventes (CAV) répartis sur l'ensemble du territoire national (5 à Paris et 10 en région), chargés des ventes mobilières.

- d'un site internet de présentation de ventes mobilières et immobilières : www.ventes-domaniales.fr



Les biens sont généralement vendus aux enchères publiques ou sur appel d'offres.

➤ *Les ventes par adjudication*

L'année 2008 a été marquée par la montée en puissance de la collaboration avec le Ministère de la Défense pour assurer la vente de quelques 22 000 véhicules issus de la décision d'externalisation de la gestion du parc de la gamme commerciale. Après un démarrage progressif en 2007 cette opération a connu son apogée entre mars et octobre. De ce fait, 32 ventes spécifiques ont été organisées, souvent sur des terrains militaires éloignés des bases habituelles des services, parfois le week-end pour permettre aux personnels militaires d'y participer.

La sécurisation des personnes, des biens et des procédures, a été recherchée à tous les niveaux d'activité du service avec :

- la remise à niveau du fonctionnement du magasin domanial ;
- l'instauration de la présence de deux vigiles lors des ventes aux enchères ;
- le ramassage des fonds par des sociétés de transports de fonds ;
- le recours systématique à des experts agréés pour les ventes d'armes, de bijoux et de tableaux.

D'autres opérations ont suivi :

- Tri et élimination sélective des rebuts (DEEE, tissus, alcool, parfums, tabac...)
- Traitement des dépôts superflus ;
- Vente par appels d'offres des biens de faible valeur ;
- Destruction des biens invendables ;
- Destruction des armes et munitions.

Toutes ces opérations exceptionnelles ont été menées avec une mise en concurrence des entreprises sélectionnées. Elles ont permis en particulier d'améliorer la sécurité et l'efficacité.

➤ ***Les cessions par appels d'offre et cessions amiables***

Cette mission particulière est assurée par le pôle « Etudes et Méthodes » (PEM).

Créé en février 2008, ce pôle autonome au sein du département des ventes a pour mission d'organiser et de suivre en particulier les appels d'offres importants ou particuliers par la nature ou la quantité des biens remis au Domaine. Dans les secteurs de ventes d'hélicoptères, d'aéronefs, de navires, de pièces détachées, d'objets mobiliers en tous genres de certains marchés d'enlèvement (objets trouvés notamment - vieux papiers). Son expertise juridique est également requise comme pour la passation des marchés publics et contribue à sécuriser les procédures.

Le pôle Etudes et Méthodes a aussi contribué à l'organisation de ventes par adjudication dites à thème ou de prestige en particulier dans la salle du Crédit Municipal de Paris.

Quelques chiffres clés pour 2008

les ventes immobilières

- 38 millions d'euros - près de 400 lots vendus ;

les ventes mobilières

par adjudications : 80 millions d'euros - 50 000 lots vendus

par appels d'offres et cessions amiables : 31 millions d'euros

Plus de 200 ventes aux enchères organisées

En 2008, le bilan de la DNID est largement positif dans tous les domaines.

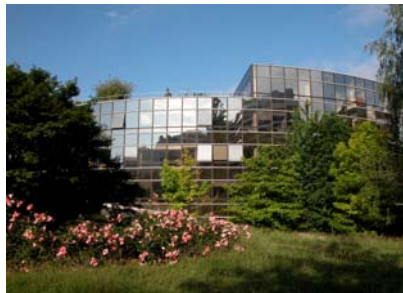


La DNID c'est :

1 Direction et 11 implantations sur toute la France ;

279 femmes et hommes ;

1 site internet : www.ventes-domaniales.fr ;



pour

S'inscrire dans une politique d'efficacité, de réactivité et de transparence ;

Renforcer son offre de services aux collectivités publiques ;

Elargir son champ d'intervention, sa technicité, sa compétence ;

Evoluer pour mieux répondre aux attentes de ses interlocuteurs : services de l'Etat et des collectivités territoriales, établissements publics, professionnels et particuliers.
